

COMPTE RENDU N°5

Séance du 25 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 25 Juin à 20h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie – Salle du conseil, 7 rue de l'Eglise Saint Denis à Villegusien le lac, sous la présidence de Madame CARTAGENA Magali, Le Maire.

Date de convocation : 19 juin 2025

Présents : Madame BERCIER Martine, Monsieur BERNASCONI Éric, Madame BLAUT Séverine, Madame CARTAGENA Magali, Monsieur COTHENET Lambert, Monsieur DEMANGE Joël, Monsieur DOLCI Fabrice, Madame EHRHART Cindy, Monsieur GERBET Bruno, Madame SEGUIN Marie-Andrée, Madame NICARD Aline, Monsieur SEMELET Philippe.

Pouvoirs :

Madame BRESARD Françoise a donné pouvoir à Madame CARTAGENA Magali

Madame SEMELET Marie Agnès a donné pouvoir à Madame BLAUT Séverine

Madame SIMON VIREY Armelle a donné pouvoir à Monsieur DEMANGE Joël

Madame MANNEVY Cécile a donné pouvoir à Madame NICARD Aline

Absents : Monsieur CAMUS Jean-Michel, Madame MONTENOT Sabine, Monsieur ROBIN Dominique,

Excusé(s) : Madame BRESARD Françoise, Madame SEMELET Marie Agnès, Madame SIMON VIREY Armelle, Madame MANNEVY Cécile

Secrétaire de séance : Madame EHRHART Cindy

Des habitants du lotissement Champ Devant Il sont intervenus en début du conseil afin d'alerter les élus sur leur préoccupation de la vitesse excessive devant l'école.

Madame le Maire est consciente que la sécurité routière est un enjeu important. Elle leur répond que la vitesse est déjà limitée à 30km/heure, que des ralentisseurs sont en place devant l'école ainsi qu'un radar pédagogique.

Elle leur propose de passer la route départementale en rue piétonne. Elle leur explique également que les automobilistes qui ne respectent pas les 50 km/h ne rouleront pas à 30.

Monsieur GERBET Bruno précise que le relevé des vitesses du radar pédagogique n'indique pas d'excès de vitesse en nombre. Il propose d'envoyer le relevé aux collectifs. La route de St Michel a été fermée à une époque, qui est à la charge de la commune, voir pour la fermer comme au moment de la construction de l'école.

Madame le Maire demande au collectif d'apporter des photos des plaques d'immatriculation des véhicules afin qu'elle les apporte à la gendarmerie.

Monsieur DOLCI Fabrice précise que le problème d'incivilité routière est partout dans le village, Madame le maire ajoute que c'est partout en France, et qu'il en a été victime.

Madame NICARD Aline demande qu'un questionnaire soit fait aux habitants pour la fermeture de la route départementale.

Un habitant du lotissement précise que la gendarmerie ne veut pas faire de contrôle à cause du mobilier urbain et ne pas mettre en danger ces agents. Madame le Maire explique que la gendarmerie a été alertée pour cette vitesse excessive. Madame SEGUIN Marie Andrée énonce que les automobilistes sont des habitués, des contraventions calmeraient les ardeurs.

Madame EHRHART Cindy dit qu'elle a demandé aux gendarmes que des contrôles soient effectués sur St Michel, les conducteurs abaissent leur vitesse en apercevant la maréchaussée.

Madame le Maire va demander au Département si cela est possible de fermer la route.

Un habitant propose la mise en place de feux tricolores et ou un radar automatique.

Monsieur COTHENET Lambert est d'accord pour installer l'un ou l'autre.

Madame BLAUT Séverine annonce que c'est la préfecture qui décide de l'emplacement d'un radar.

Madame le maire affirme que cela coûtera moins cher à la commune de fermer la route que d'installer des feux et que la vitesse peut être un ressenti. Malgré tout, elle se renseigne pour des feux, un radar et surtout pour fermer la route avec un arrêté.

La séance est ouverte à 20h14.

Approbation du compte-rendu du 16 avril 2025 : 17 pour – 0 contre – 0 abstention

D-2025-5-1 ECHANGE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE VILLEGUSIEN LE LAC ET JEAN MICHEL CAMUS

Suite au projet de création du lotissement les Presles II à Heuilley-Cotton et suite au bornage effectué par le géomètre, le Maire rappelle l'échange sans soulte à effectuer entre M. CAMUS Jean-Michel et la commune : Echange sans soulte avec Monsieur CAMUS Jean-Michel de la parcelle 239 AB 278 d'une surface de 350m² au prix de 4.09€ le m² contre les parcelles 239 AB 304 d'une surface de 358m² au prix de 4,00€ le m².

Après délibération, le conseil municipal décide de :

- Procéder à l'échange suivant entre la commune et Monsieur CAMUS Jean-Michel :

- * Parcelles cédée à Monsieur CAMUS Jean-Michel : 239 AB 304 d'une surface de 358m² au prix de 4€ le m².

- * Parcelle cédée par Monsieur Camus Jean-Michel : 239 AB 278 d'une surface de 350m² au prix de 4.09€ le m².

- Mandater l'étude : SCP GENDROT, GIRARDOT, VION-LAGNEAU, Notaires Associés, à Fayl-Billot (Haute-Marne) afin d'effectuer la transaction.

- Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

- Autorise le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à cet échange.

Monsieur CAMUS Jean-Michel ne prend pas part au vote

Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

D-2025-5-2 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Madame le maire informe que la commune de Villegusien le Lac a reçu 2 demandes de subventions : En réunion de bureau il a été avancé :

- 1100 euros « Les Amis de Villegu »

- 100 euros « Foyer socio-éducatif du collège Les Franchises à Langres

Pour rappel en 2024 la somme de 1100 euros avait été accordé aux amis de Villegu

Le FSE du Collège Les Franchises, sollicite la commune car pour cette année scolaire deux élèves de notre commune y sont scolarisés.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

Attribuer une subvention de fonctionnement aux associations suivantes pour l'année 2025 :

- 1100 euros « Les Amis de Villegu »

- 100 euros « Foyer socio-éducatif du collège Les Franchises à Langres

Autoriser le Maire à signer les pièces relatives à cette affaire

Madame NICARD Aline demande si d'autres FSE (exemple Prauthoy) envoient des demandes de subvention.

Madame le maire lui répond que non et que la subvention a été calculée par rapport au prix du voyage et divisée par le nombre d'élèves inscrits sur l'établissement.

Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

D-2025-5-3 PROJET ARTISTIQUE CHATEAU D'EAU DE VILLEGUSIEN

Madame le Maire rappelle que la commune de Villegusien souhaite mettre en place un projet artistique et environnemental sur le château d'eau de la commune

Le projet consiste à créer un système qui participera à sensibiliser les habitants de la commune et plus largement la population du territoire, à leur consommation d'eau.

Un travail pédagogique et de sensibilisation à la ressource de l'eau sera mené avec les habitants et les élèves de l'école. Ce projet multi-partenarial sera adossé à un projet artistique avec la réalisation de portraits d'hydrologue sur le château d'eau.

Le plan de financement prévisionnel du projet se décompose de la façon suivante :

Postes de dépenses	Montant HT en €	%	Postes de recettes	Montant HT en €	%
Prestation artistique et technique	35 000 €	100 %	Fonds européen FEADER (LEADER)	28 000 €	80%
			Autofinancement de la commune	7000 €	20%
TOTAL	35 000 €	100 %		35 000	100%

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'initier la phase du projet ARTISTIQUE CHATEAU D'EAU DE VILLEGUSIEN pour un budget maximal de 35 000 € jusqu'en mars 2027
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2023-2027 et tout document afférent.
- De s'engager à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour mener à bien le projet,
- De donner tous pouvoirs à Madame Le Maire et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- *Monsieur GERBER Bruno ne prend pas part au vote*

Madame NICARD Aline demande si les habitants étaient nombreux à la réunion publique du 14 juin dernier et si la rencontre

Monsieur Bruno GERBET lui répond que 35 personnes sont venues assister à cette réunion.

Monsieur DOLCI Fabrice indique que les habitants ont trouvé le projet pertinent

Madame NICARD Aline demande si le projet est déjà travaillé avec les enseignants de l'école de Villegusien.

Madame le Maire lui répond qu'une rencontre a été organisée et qu'un planning va être mis en place avec le CIN, l'école et Laurette GERBET pour travailler sur le projet.

Madame SEGUIN Marie Andrée informe que la programmation LEADER aura lieu en septembre.

Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- *Villegusien a été retenu pour l'appel à projet porté par le PETR « Pays de Langres en 1900 » Madame le Maire a un RDV avec Monsieur COVELLI David le 4 juillet prochain pour la mise en place des visites.*
- *Après plusieurs appels, courriers dont un en recommandé à la SNEF, pour les caméras, restés sans suite, Madame le Maire a appelé l'entreprise BFC Caméra. Une personne est venue en mairie le 10 juin dernier, nous attendons un devis.*
- *Monsieur DEGEN Benoît a demandé si la commune possédait un terrain pour installer un cabinet de kiné. Madame le Maire a donc tout de suite pensé au terrain du Ruisseau et lui a proposé à 12 €/m². De là, il souhaitait savoir si la commune pouvait porter le projet avec un crédit-bail. Madame le Maire a donc posé la question à Monsieur Chavaroc : si le bail couvre l'emprunt et que c'est une opération blanche pour la commune cela est possible. Madame le Maire a rencontré cet après-midi Nadège SAVARD, Céline BERNAND du PETR et Élodie JUILLET de village d'avenir. Une délibération sera prise en septembre pour la faisabilité du projet. Ensuite, nous ferons une réunion avec les kinés afin de leur demander leur projet médical avec qui, avec quels moyens et un engagement de leur part dans la durée.*
- *Madame le Maire a signé une convention avec la CCAVM pour la mise à disposition de la salle du conseil pour un relais petite enfance, 1 fois toute les 6 semaines à partir de septembre. Un planning sera fait.*
- *Lecture du courrier du président Lacroix sur le refus du passage à 70km/heure sur la RD974 à hauteur des croisements à Saint Michel.*
- *La famille Dupont a envoyé un mail pour annoncer qu'elle refait le trottoir en enrobé, à leurs frais, 11 place Adrien Guillaume à Prangey.*
- *Monsieur NARDIN Christophe a acquis les résidences de la Vingeanne (chalets).*
- *Madame le Maire a rencontré Monsieur DUMARTIN Patrice, maire de Vaillant, pour discuter du dossier des protections de captage. Une délibération sera prise en septembre.*

Dans le cadre de ses délégations, Madame le Maire a signé les devis suivants :

- *Devis DUPONT pour une réhausse Tampon à Piépape + travaux à Villegusien le Lac pour 1985€ HT*
- *Devis DUPONT pour branchement eau potable à Villegusien le lac pour 1590 € HT*
- *Devis CASI alarme biblio Heuilley Cotton 226.39€ HT*
- *Devis Bon diag diagnostic DPE 3 rue de l'église 452.83 € HT Je n'ai pas encore les rapports*
- *Devis BERNAND travaux électrique salle Piépape 896.95€ HT*
- *Devis BERNAND travaux électrique salle Prangey 1349.43€ HT*
- *Devis BLODEPE étude bathymétrique Villegusien le Lac + Grandchamp 2560 € HT*
- *Devis VEOLIA pompe forage Prangey 2458€ HT*
- *Devis FROTEY Remplacement moteur cloche église Heuilley Cotton 1080€ HT*
- *Devis ONF assistance technique forêt Piépape 735€ HT*
- *Contrat abonnement entretien climatisation réversible salle des fêtes HC 510 € HT/an*

Madame le Maire a signé les déclarations de travaux suivantes :

- *Accord DP changement de porte de garage et pose de volets roulants 17 rue des Barts à Villegusien le Lac*
- *Accord DP installation pergola 16 rue du bocage Villegusien le Lac*
- *Accord DP réfection pan de toit 1 rue des tilleuls St Michel*
- *Accord DP panneaux photovoltaïque 3 impasse des lys Villegusien le Lac*
- *Accord permis de démolir écluse n°7 Villegusien le Lac*
- *Accord DP construction d'une piscine semi enterrée 8 rue de St Michel à Piépape*

Prochain conseil municipal le mercredi 24 septembre à 20h00

Séance levée à 21h02